

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 25 SEPTEMBRE 2012**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 25 septembre 2012.

Il sera publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, dès que le développement du site Web de l'OP3FT sera achevé, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20120925/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20120925/access.html>

Le 25 septembre 2012, à 18h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Création d'une équipe de vigilance,
- Questions diverses.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, définit leurs priorités et fixe les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend les décisions suivantes.

CRÉATION D'UNE ÉQUIPE DE VIGILANCE

Les Statuts de l'OP3FT énoncent un certain nombre de principes fondateurs guidant son action. Parmi ces principes, on peut citer le développement de la technologie Frogans en associant les utilisateurs sans favoriser un groupe au détriment d'un autre, et la recherche d'un consensus le plus large et de solutions les plus neutres possible.

Le Conseil d'administration décide de créer, au sein de l'OP3FT, une équipe de vigilance chargée de s'assurer que l'OP3FT réalise ses travaux en rapport avec la technologie Frogans conformément à sa mission d'intérêt général et en respectant ses principes fondateurs. A cet effet, l'équipe de vigilance produira un ensemble de documents de référence destinés aux équipes de l'OP3FT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 20h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540